



Hiribururu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 09 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre, à 20h05, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 03 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Nombre de conseillers présents : 19 (de l'ouverture à la question n°2)
20 (à compter de la question n°3 jusqu'à la question n°7)
19 (à compter de la question n°8 jusqu'à la clôture)
18 (pour la question n°8)**

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel (à compter de la question n°3), Mme DAMESTOY Odile, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme GOROSTEGUI Fabienne, Mme PERES Marie, M. MENDY Alain, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme RODRIGUES Cristina, Mme REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi (jusqu'à la question n°7), Mme LATAILLADE Florence, M. MULOT Benoît, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, M. ELISSALDE Ellande, GOYHENECHÉ Nadine (sauf pour la question n°8).

Absents ayant donné procuration :

M. EHULETCHE Pierre a donné procuration à M. ELGOYHEN Mathieu,
Mme GONI Paulette a donné procuration à M. IRIART Alain,
Mme LARRIEU Françoise a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile,
M. DUBLANC Xabi a donné procuration à Mme GOROSTEGUI Fabienne (à compter de la question n°8)

Excusés :

M. THICOIPE Michel (jusqu'à la question n°2 incluse),
M. CIER Vianney,
M. GALHARRAGUE Christian,
M. SORHOUE T Sébastien,
M. DUBLANC Xabi (à compter de la question n°8)
M. SALLABERRY Fabien

Secrétaire de séance : M. ELISSALDE Ellande.

- Question n°10 : candidature de la Commune à l'Appel à projets CITEO/ADELPHE « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » (Nomenclature ACTES 8.8).

Monsieur le Maire informe le Conseil que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo/Adelphe a publié un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

La candidature doit être déposée avant le 1^{er} octobre 2024, et doit comprendre :

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE / HIRIBURUKO HERRIA
1 Plaza Berri - 64990 SAINT-PIERRE D'IRUBE - HIRIBURU

Tél. 05 59 44 15 27 - Fax. 05 59 44 01 61

E-mail : mairie@saintpierredirube.fr - site internet : saintpierredirube.fr

- Le dossier de candidature complété comprenant notamment :
 - Un descriptif du projet (technique et sensibilisation),
 - Un planning,
 - Le budget prévisionnel,
- L'ensemble des pièces attendues à la candidature décrite dans le cahier des charges.

Monsieur le Maire précise qu'à partir de 2025 selon la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire ou AGECL, les poubelles de tri seront déployées dans l'espace public : les parcs, les rues, les places seront ainsi équipées de poubelles permettant aux usagers de trier leurs déchets même en dehors de chez eux, dans le but d'améliorer la collecte et le recyclage.

Engagée dans une démarche active en faveur du développement durable depuis plusieurs années, la Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE/HIRIBURU a défini, lors du Conseil municipal du 07 février 2024, un plan municipal pour la transition écologique 2024-2026 qui est une déclinaison locale et pragmatique du Plan climat préalablement adopté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Dans ce cadre la thématique des déchets prend une place singulière en ce que la Commune entend combattre les déchets laissés à l'abandon sur les espaces publics, en les captant dans un circuit efficace et facilement identifiable, où la municipalité proposera aux usagers un tri sélectif hors foyer dans la droite ligne des circuits sélectifs déjà mis en place à leur domicile.

La Commune entend déployer sur les espaces et bâtiments publics municipaux 34 points de tri hors foyer (26 sur les espaces publics et dans 8 bâtiments).

Il s'agit d'identifier sur un même endroit des points de recueil pour les déchets triables (conteneur jaune) et pour le verre (conteneur vert) tout en diminuant le nombre de conteneurs noirs déjà présents pour réduire le volume des déchets collectés dans ces derniers.

Une communication en ville in situ à destination des usagers des espaces publics permettra de les sensibiliser à cette démarche qui complète l'offre déjà mise en place en foyer. Cette démarche sera précédée d'une campagne de lancement (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux) auprès de habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature pour le Territoire de la Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE/HIRIBURU pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » et à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphi.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes et signer tout document s'y rapportant.

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 5 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 09 octobre 2024.

Le Maire,

Alain IRIART.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le : **17 OCT. 2024**

Accusé réception par la Sous-Préfecture le : **17 OCT. 2024**

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,
Alain IRIART.

17 OCT. 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 2024007010 |
| Objet : | Candidature de la commune à l'Appel à projets CITEO/ADELPHE "Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-10-09 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 8.8 - Environnement |
| Identifiant unique : | 064-216404962-20241009-2024007010-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20241009-2024007010-DE-1-1_0.xml | text/xml | 973 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : Q 010_007_2024.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20241009-2024007010-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 174.8 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 17 octobre 2024 à 16h15min48s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 17 octobre 2024 à 16h15min48s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 17 octobre 2024 à 16h15min52s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 18 octobre 2024 à 01h10min33s | Reçu par le MI le 2024-10-17 |